



*Communiqué*

## **Restructuration de la Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge pour faire face aux diminutions de ressources fiscales**

Lors de l'Assemblée générale du 25 juin 2015, pour face à la **baisse drastique des ressources fiscales (-41 % entre 2013 et 2017)** et des **prélèvements opérés par l'Etat dans les comptes de la CCIRS (- 3,4 M€ au total)**, Jean-Claude Delaune, Président, et les membres du Bureau ont présenté les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la restructuration de la CCI Rochefort et Saintonge.

Ce plan de restructuration s'appuie sur les principes suivants :

- Assurer **l'équilibre budgétaire d'ici à 2017**
- Maintenir la politique de **proximité** (antennes) avec les quelque **16 000 entreprises** ressortissantes, les porteurs de projet de création d'entreprise et les collectivités locales, dans les territoires
- Poursuivre l'activité de **formation au service des entreprises locales**
- Restructurer **sans licenciement**

**Ce plan de restructuration va porter sur l'ensemble des activités<sup>1</sup>** de la Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge :

- Appui aux entreprises
  - o Réduction des coûts de fonctionnement des 5 antennes (optimisation des implantations, non remplacement des départs, plus grande polyvalence des collaborateurs)
  - o Regroupement à Rochefort du Pôle Formalités (guichet unique CFE, formalités internationales, contrats d'apprentissage, Agefice...), avec des présences tournantes régulières dans les antennes pour permettre aux entreprises et créateurs d'entreprise de déposer leur dossier

<sup>1</sup> La CCIRS qui assure la gestion des ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente ne perçoit aucun revenu (régime des concessions), ni n'apporte aucun financement (ressources fiscales ou autre) aux ports.



**CCI ROCHEFORT  
ET SAINTONGE**

**Restructuration  
de la Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge  
pour faire face aux diminutions de ressources fiscales**

- Maintien des compétences ressources actuelles (Développement industriel, touristique, international, développement durable, veille et études économiques, difficultés d'entreprises...) sur la base de prestations normées et payantes
- Equilibre financier des activités marchandes
- Formation par apprentissage - CFA Commerce de Saintes (en collaboration étroite avec le Conseil Régional)
  - Réduction des charges (non remplacement des départs, optimisation des plans de charge des enseignants, diminution des interventions des professionnels et des achats de la matière d'œuvre en fleuristerie)
  - Augmentation de l'affectation de taxe d'apprentissage au CFA commerce de Saintes
  - Soutien stratégique et financier de la Région
- Formation supérieure IEQT et ISAAP
  - Non remplacement des départs
  - Partenariats avec d'autres écoles
- Formation continue
  - Non remplacement des départs
  - Restructuration de l'offre, organisation resserrée et baisse des coûts de communication
  - Equilibre financier des activités marchandes
- Fonctions supports
  - Non remplacement des départs

La réussite de ce plan repose sur :

- Le maintien du fort niveau **d'investissement et d'implication des collaborateurs** de la CCI Rochefort et Saintonge
- L'intensification des **relations avec les partenaires** de la Chambre
- **L'augmentation des recettes** générées par la vente des prestations
- **L'accroissement significatif de l'affectation de la Taxe d'apprentissage** au CFA Commerce de Saintes
- **L'équilibre financier des activités marchandes**

Selon les prévisions établies en fonction de la **diminution des ressources fiscales de – 9 % en 2016 et – 11% en 2017** (annonce du ministre de tutelle), ce plan de restructuration devrait aboutir à une réduction des effectifs de l'ordre de **23 équivalents temps plein, sans licenciement**. La mise en place de la nouvelle organisation sera **progressive**.

## Baisse des ressources fiscales et augmentation du nombre d'entreprises ressortissantes

Le plan de restructuration de la CCIRS, en réponse à la baisse drastique des ressources fiscales, préserve le service aux entreprises. En effet, **la CCI Rochefort et Saintonge doit servir 16 000 toutes petites entreprises sur un vaste territoire rural.**

Entre 2004 et 2015, la CCIRS a vu croître le nombre de ses entreprises ressortissantes de **plus de 50 %**, avec une majorité d'entreprises de services : en 2015, près de 16 000 entreprises sont ressortissantes de la CCI Rochefort et Saintonge. 80 % des entreprises ressortissantes relèvent des secteurs des services (42.2 %) et du commerce (37.5 %). Seulement 20.3 % des entreprises relèvent de la catégorie consulaire « industrie », qui inclue les activités artisanales de production, telles que la boulangerie. **60 % des entreprises ressortissantes de la CCIRS n'ont pas de salariés** et 94 % d'elles ont moins de 10 salariés.

Ces entreprises sont implantées sur un territoire très vaste, constitué de villages et de bourgs (sur les 407 communes que compte la circonscription, **seulement 3 villes dépassent 10 000 habitants**).

2 heures 1/2 sont nécessaires pour parcourir les 163 km qui séparent les communes les plus éloignées du nord au sud de la circonscription, et 1 heure 45 pour parcourir les 105 km qui séparent les communes les plus éloignées de l'est à l'ouest.

**Les entreprises ressortissantes de la CCI Rochefort et Saintonge paient moins de « frais de CCI » que la moyenne nationale :** En 2014, la moyenne de Taxe pour Frais de Chambre pour la CCI Rochefort et Saintonge était de 338 €, contre une **moyenne nationale de 493 €/an**. Depuis 2004, la fiscalité pour « frais de CCI » payée par les entreprises ressortissantes de la CCIRS a **diminué de 25 %**.



## Des ressources fiscales indispensables et exclusivement consacrées à l'appui direct aux entreprises

Les ressources fiscales de la CCI Rochefort et Saintonge sont exclusivement consacrées à l'appui direct aux entreprises :

- La CCIRS a décentralisé ses services à travers **5 antennes de proximité** qui sont les véritables portes d'entrée de la CCI, à **Jonzac, Rochefort, Royan, Saintes et Saint-Jean d'Angély**. Les antennes s'appuient également sur les compétences des services du siège de Rochefort, en matière de tourisme, d'urbanisme commercial, d'industrie, de formation...
- **L'Etat a transféré de nombreuses missions aux CCI**, notamment en matière de formalités, qui sont prises en charge en proximité, dans les antennes
- Le CFA Commerce de Saintes propose des **formations aux métiers du commerce et des services de proximité par apprentissage**, ce qui correspond bien aux besoins de 80 % des entreprises ressortissantes de la CCI Rochefort et Saintonge.

**Ces missions sont financées par les ressources fiscales attribuées à la CCI Rochefort et Saintonge.**

Par ailleurs, bien que ne bénéficiant d'aucune ressource fiscale CCI, les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente sont gérés par la CCI Rochefort et Saintonge. Avec 800 000 tonnes de trafic par an, ces ports ne génèrent pas assez de résultats pour assurer le financement des investissements : le Conseil départemental, actuel concédant, est conduit à le compléter. Peu rentables, ces ports n'attirent pas les candidats à la concession : la CCIRS était seule à répondre au dernier appel d'offre (concession du port de Rochefort – 2008). Cependant, on estime à 500 emplois induits l'activité de ces ports qui constituent l'infrastructure de transport des productions agricoles locales en cabotage (imports et exports) ainsi que l'infrastructure d'approvisionnement de plusieurs entreprises de négoce de bois qui sont directement installées dans la zone portuaire.